

POLITIQUE DE CLASSIFICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR : 02-03-20
02-03-20

RÉVISION :

1. Objectif

La Fédération de tir du Canada (FTC) offre un système de classification afin de favoriser la pratique des sports de tir au Canada et offrir un environnement qui permet la compétition entre des membres de niveau similaire. Ce système, basé sur le Web, est accessible à tous pour lecture.

2. Application

Chaque province ou territoire peut identifier les directeurs et officiels qui seront autorisés à mettre à jour le système. Ces utilisateurs autorisés pourront ajouter des compétitions, ainsi que les noms et les résultats des compétiteurs (un compte Google est requis). Cliquez sur le lien suivant pour en savoir plus sur Google Drive :

<https://edu.gcglobal.org/en/googledriveanddocs/getting-started-with-google-drive/1/>.

2.1 Définitions :

2.1.1 Compétition : un événement avec un ou plusieurs parcours de tir qui sont conformes à un ensemble de règles dans lesquelles les participants concourent pour un prix ou un classement.

2.1.2 Directeur de compétition : personne responsable de l'organisation de la compétition.

2.1.3 Compétiteur : une personne qui participe à une compétition peut ou non être membre de la FTC.

2.1.4 Membre : une personne qui a payé sa carte de membre de la FTC et qui en effectue le renouvellement avant la date d'échéance.

3. Enregistrement des compétitions

Le système de classification offert par la FTC peut aider à faire la promotion des compétitions dans la mesure où elles y sont inscrites à l'avance. Dès que la planification des compétitions est connue pour une province ou un territoire, nous vous recommandons de l'inscrire dans le système de classification. Vous pouvez consulter les systèmes de classification sur les sites internet suivants :

Discipline	Lien
Pistolet	Système de classification pistolet
Carabine	Système de classification carabine

4. Classification des membres

Toute compétition qui respecte les règles actuelles de l'ISSF ou de la FTC est éligible à être inscrite dans le système de classification.

5. Responsabilités

Il incombe au directeur de la compétition de s'assurer que les bons résultats ont été inscrits dans le système de classification au plus tard cinq (5) jours après la fin de la compétition. Il est de la responsabilité du compétiteur de signaler au directeur de la compétition toute erreur ou omission dans la saisie des résultats dans les soixante (60) jours suivant la fin de la compétition. Le personnel du bureau de FTC sera uniquement responsable de saisir les résultats des Canadiens ayant participé à des compétitions internationales.

6. Classification basée sur l'âge

Un directeur de compétition peut, à sa discrétion, prévoir une classification des compétiteurs selon leur âge. Ces niveaux de classification sont définis comme suit :

Classification selon l'âge	Définition
Subjunior	Compétiteur ayant moins de 16 ans le 31 décembre de l'année de la compétition ou du championnat.
Junior international	Compétiteur qui a moins de 21 ans le 31 décembre de l'année de la compétition ou du championnat.
Vétéran	Compétiteur qui a atteint l'âge de 55 ans au 31 décembre de l'année de la compétition ou du championnat.
Sans classification basée sur l'âge	Tous les compétiteurs ayant entre 22 et 54 ans inclusivement.

6.1 Subjunior participant comme junior international

Un membre âgé de moins de 16 ans peut aussi participer en tant que junior international à la discrétion du directeur de compétition.

7. Résultats éligibles pour la classification

Les membres obtiennent une classification en participant à trois (3) compétitions dans la même discipline. Le classement est automatiquement mis à jour en fonction de la moyenne du score total des trois derniers résultats obtenus. Par exemple, un membre effectuant des compétitions de carabine à air comprimé devrait tirer 3 matchs pour se qualifier. Si ce membre participe à 5 compétitions, seules les 3 dernières seront prises en compte pour le classement. Les résultats obtenus avant que la personne ne devienne membre de la FTC sont éligibles pour la classification dans la mesure où les résultats ont été enregistrés dans le système de classification.

8. Compétiteur sans classification

Les nouveaux compétiteurs n'ayant pas encore reçu de classification dans une épreuve seront classés en tant qu'« experts temporaires ». Cependant, le directeur de la compétition peut décider d'attribuer un classement approprié basé sur les résultats obtenus en se référant au tableau de classement de l'annexe A. Cette pratique est fortement recommandée pour encourager les tireurs juniors.

9. Participation dans une classe supérieure

Tout membre peut choisir de demander de participer dans une classe supérieure à celle pour laquelle il est actuellement qualifié.

10. Signalement d'une erreur

Toute erreur sur les résultats doit être signalée au directeur de la compétition. Le rapport de toute erreur autre que les résultats peut être envoyé au bureau du FTC par courriel à : admin@sfc-ftc.ca le plus tôt possible afin de faciliter la révision et la correction.

11. Évolution du système de classification

Des changements au système de classification peuvent être demandés à l'exécutif de la FTC au moyen d'une résolution adoptée lors de la réunion de section tenue lors des championnats nationaux respectifs de chaque discipline concernée. Le comité exécutif de la FTC fera des efforts raisonnables pour permettre que des changements soient apportés au système de classification afin de mieux servir les membres. Cependant, il se réserve le droit de refuser toute demande de modification qui ne serait pas à l'avantage des membres, ou encore trop complexe.

12. Liste des événements et règlements applicables

Pour qu'un événement soit éligible, il doit être effectué dans le respect des règlements applicables. Vous trouverez ci-dessous une liste des événements actuellement supportés par le système de classification ainsi que les règles qui régissent chaque discipline. Le directeur de compétition devra peut-être modifier certaines règles pour que la compétition se déroule en fonction des particularités locales, comme les distances de tir. Ceci est autorisé tant que les modifications apportées sont ce qu'une personne juste et raisonnable considérerait comme respectant l'esprit sportif.

	Discipline	Règlements
Pistolet	50 m Pistolet libre	Règlements ISSF
	25 m Percussion centrale	
	25 m Pistolet	
	25 m Pistolet rapide	
	25 m Standard	

	10 m Air	
	Canadien 1800	Règlements NRA
Carabine	50 m ISSF Couché	Règlements ISSF
	50 m ISSF 3-positions	
	10 m Air	
	50 m Sportive couché	Règlements de la FTC — Carabine sportive et carabine de chasse
	50 m Sportive 3-positions	

ANNEXE A —Standards de classification

Event Discipline	Match required	Scoring Pointage	Tyro Novice	Marksman Franc-tireur	Sharpshooter Tireur d'élite	Expert	Master Maitre
	Match requis		From De	From De	From De	From De	From De
Classifications pistolet							
50 m Pistol 50 m Pistolet libre	3	Integer Entier	390	449	492	522	540
25 m Center Fire Pistol 25 m Pistolet percussion centrale	3	Integer Entier	450	492	522	552	570
25 m Pistol 25 m Pistolet	3	Integer Entier					
25 m Rapid Fire Pistol 25 m Pistolet rapide	3	Integer Entier	420	480	510	540	558
25 m Standard Pistol 25 m Pistolet standard	3	Integer Entier					
10 m Air Pistol 10 m Pistolet air	3	Integer Entier	390	450	498	534	560
Canadian 1800 Pistol Pistolet Canadien 1800	3	Integer Entier	1380	1476	1566	1656	1710
Classifications carabine							
50 m ISSF Rifle Prone 50 m ISSF Carabine Couché	3	Integer Entier	510	540	564	576	588
		Decimal Décimale	532	564	589	601	614
50 m ISSF Rifle 3-Position 50 m ISSF Carabine 3-positions	3	Integer Entier	840	959	1055	1100	1121
10 m ISSF Air Rifle 10 m ISSF Carabine air	3	Integer Entier	390	449	509	540	571
		Decimal Décimale	407	470	534	564	595
50 m Sporting Rifle Prone 50 m Carabine sportive — couché	3	Integer Entier	504	533	568	585	596
50 m Sporting Rifle 3— Position 50 m Carabine sportive — 3-positions	3	Integer Entier	480	509	543	565	581